

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1:

L'association ALLEE Patte d'oie et les associations de quartier sont organisatrices du vide grenier se tenant le dimanche 16 septembre 2018 aux Arènes romaines 31300 Toulouse de 09h00 à 18h00.

L'accueil des exposants se tient de 7h30 à 09h00.

Article 2:

L'exposant doit communiquer avant le samedi 15 septembre 2018 les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

Article 3:

Les emplacements seront attribués par l'association. Il est interdit de changer d'emplacement ou d'en modifier la disposition.

Vous pouvez installer un abri ou des tables à condition de rester sur la surface que vous avez réservée vous devez rendre l'emplacement dans son état initial et propre.

L'exposant s'engage donc à reprendre les invendus.

Article 4:

Chaque exposants devra arriver avec son propre matériel (tables et chaises, bâches, parasols), L'organisateur ne pourra palier à aucun manquement de cet ordre.

Article 5:

Le remboursement des places réglées par les exposants s'effectuera uniquement en cas d'annulation par l'organisateur.

Article 6:

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Article 7:

Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés. Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables...

Article 8:

Toutes ventes d'objets illicites, interdits peuvent vous faire être expulsé de la manifestation sans remboursement des frais engagés.

Article 9:

La zone de vente est sécurisée par l'organisateur pendant les heures de fonctionnement, la circulation des véhicules est **interdite** sauf pour les urgences (pompiers, SAMU etc...).

Article 10:

Le vide grenier se déroulant en plein air, en cas de mauvais temps ou de pluie, l'organisateur se réserve le droit d'écourter la manifestation pour des raisons de sécurité et de confort.

Article 11:

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement intérieur dans son intégralité. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide grenier et en accepte toutes les conditions dans son intégralité.

Signature:

(précédée de la mention "lu et approuvé")



BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE GRENIER

Dimanche 16 septembre 2018

NOM:..... Prénom:.....

Adresse:.....

N° de téléphone:.....

Mail:.....

N° carte d'identité:.....

(Joindre obligatoirement une photocopie (recto/verso) de la carte d'identité de l'exposant).

Tarif prix unique

Stand 3m (linéaire) x 2m (profondeur)=8€

Réservation: Stand (x.....) 8€

TOTAL:.....€

Règlement par chèque à l'ordre de ALLÉE

en espèce

ATTENTION: La réservation est effective uniquement à réception du règlement.

Attestation sur l'honneur d'un participant non professionnel à une vente au déballage

Je soussigné(e)..... né(e) le à et domicilié(e) à participant non professionnel à la vente au déballage déclare sur l'honneur:

- Ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas être commerçant.
- Ma non participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait le..... à

Signature: